



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N° 1/23/0387/A du 20 février 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a notifié

**à l'administration communale de Pétange une décision relative à la cessation d'activités d'un atelier de travail de métaux et d'un stockage de substances mélangés classés à Pétange, rue de la Chiers n°1B (1/03/584).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 27 février au 8 avril 2025 inclus).**

Pétange, le 25 février 2025  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,